



CONTRAT DE LOCATION

VOTRE SEJOUR :

Date d'arrivée : _____ (16h30 – 20h 00)

Date de départ : _____ (avant 10h 00)

VOTRE IDENTITE :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

Tél (obligatoire) : _____

Email (recommandé) : _____

Par quel biais avez-vous connu notre établissement : _____

IDENTITES DES ACCOMPAGNANTS :

Toutes les personnes participant au séjour doivent être notifiées. *Si plus de 6 participants, merci d'établir le même tableau sur une page à part*

Toute personne supplémentaire sera facturée 15€/jour

Tout visiteur sera facturé 5€

Nombre Adultes : _____

Nombre enfants (- 18 ans) : _____

Nom des Participants	Prénom	Date de naissance

TARIFS ET SUPPLEMENTS :

• Nombre de nuitées : _____ X _____ euros = Total _____

• Animal/semaine : _____ X 25 euros = Total _____

Animal/nuitée : _____ X 4 euros = Total _____

La présence cachée d'un animal sera facturée le double selon la durée du séjour soit entre 8 et 50€.

• Forfait ménage/semaine : _____ X 60 euros = Total _____

Forfait ménage variable pour tout séjour de moins de 7 jours (nous consulter)

• Location TV/séjour : _____ X 20 euros = Total _____

Locations diverses :

Kit Drap 2 pers : _____ X 10 euros = Total _____

Kit Drap 1 pers : _____ X 10 euros = Total _____

Kit serviettes : _____ X 6 euros = Total _____

Lit bébé : _____ Gratuit selon disponibilité

Chaise haute : _____ Gratuit selon disponibilité

TOTAL = _____

Acompte 30% : _____

La taxe de séjour sera à payer sur place soit 0.80€/j/personne majeure.



Les arrhes représentant 30% du montant de la réservation, sont à envoyer à l'adresse ci-dessous, accompagnées du contrat de location signé sous 6 jours. Au-delà de ce délai, votre réservation ne pourra être prise en compte.

REGLEMENT :

- Chèque bancaire français libellé à SARL Les Grenouilles
- Virement bancaire : 16807 0015 32138170216 95
- Virement étranger : IBAN : FR76 1680 7001 0532 1381 7021 659 ; BIC : CCBPFRPPGRE
- Carte bancaire : par téléphone au 04.75.39.49.63
- Chèques Vacances, Chèques Vacances Connect

Le solde de la réservation sera à régler lors de votre arrivée ; il vous sera également demandé 2 chèques de caution (non encaissés) l'un de 350€ (en cas de casse et dégradation) l'autre de 60€ (ménage non respecté).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location (en pièce jointe), des tarifs et de les accepter ainsi que me conformer au règlement intérieur de l'établissement.

Toute réservation ne sera prise en compte et confirmée qu'après réception de ce contrat dûment complété et signé, ainsi que du chèque d'acompte.

Fait en 1 exemplaire à _____, le _____

Le locataire

Le propriétaire

Olivier Frauchessec



Conditions générales

Les conditions générales décrites ci-après, ainsi que le règlement intérieur, délivré à l'arrivée du locataire, doivent être en tous points respectés, sous peine d'annulation du présent contrat.

1- RESERVATION

Le Mas de la Grenouillère ne prend en compte que les réservations de personnes majeures. Elles peuvent se faire par écrit, mais obligatoirement après accord téléphonique, ou par mail, ou par réservation en ligne sur notre site internet.

La réservation est effective après réception du contrat de réservation dûment complété et signé, accompagné des arrhes représentant 30% du montant total de la location et ce, dans un délai de 8 jours. Aucune modification (rature, surcharge, ...) ne sera acceptée sur les documents fournis par le locataire.

2- PAIEMENT

Le solde devra être réglé le jour de votre arrivée. Si vous devez retarder votre arrivée, il est impératif de nous en avertir. En cas de non-respect des délais de paiement, nous nous réservons le droit de rompre les accords unilatéraux, sans remboursement des sommes versées.

3- ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

Sans assurance annulation, nous appliquerons la politique ci-dessous soit :

- annulations de plus de 30 jours avant le début du séjour, seul l'acompte sera dû par le locataire.
- annulations de 30 et moins de 30 jours avant le début du séjour, ou sans présentation le jour de l'arrivée, le total du séjour sera dû.

Nous vous conseillons donc de souscrire à une assurance annulation et nous vous proposons de contacter le groupe d'assurance Gritchen pour son produit Affinity, qui inclut également La Covid 19 (environ 4% du montant global de votre séjour) : <https://www.souscription.safebooking.com/le-mas-de-la-grenouillere/>

4- CAUTION

Les cautions seront rendues au plus tard 15 jours après votre départ à condition que le bien loué soit restitué en bon ordre et aussi propre qu'à l'arrivée. En cas de perte, dégradation, ou de vol d'éléments intérieurs ou extérieurs à la location à la suite d'une action commise par le locataire ou par toute personne l'accompagnant, le montant de ce dépôt sera minoré des frais de remplacement et/ou de réparations sur présentation de justificatifs par le bailleur sous un délai maximum de deux mois.

5- RESPONSABILITE

Vous jouirez de la location de manière paisible et en ferez bon usage conformément à la destination du lieu. Vous vous engagez au respect des lieux et des personnes :

- Dans l'utilisation des parties communes : piscine, allées, jeux d'extérieur, terrasses et murettes en pierre sèches (fragiles), parking, laverie (conformément aux heures d'ouverture et fermeture des installations mentionnées par ailleurs sur le Règlement Intérieur).
- De jour comme de nuit, et ce dans le respect des autres locataires, les nuisances sonores ne sont pas acceptées. Après avertissement, la Direction peut décider de mettre un terme à la location et ce sans délai.



Nous déclinons toute responsabilité en cas de :

- Vols, pertes ou dégâts de toute sorte pendant ou, à la suite d'un séjour au domaine.
- Non fonctionnement ou mise hors service d'appareils techniques à l'intérieur ou à l'extérieur des locations.

Le locataire est responsable des frais occasionnés par un usage non adéquat du bien loué et des équipements ou pour ne pas l'avoir laissé en bon ordre.

6- HEURES D'ARRIVEE ET DE DEPART

La remise des clés s'effectuera à partir de **16 heures jusqu'à 20 heures** le jour de l'arrivée. Le jour du départ, la location devra être libérée avant **10 heures**. Pensez à prendre rendez-vous.

7- UTILISATION DES LIEUX

A votre arrivée, vous disposez de deux heures pour nous faire des remarques sur le bien loué. Vous vous engagez à prendre soin du bien loué ainsi que de tous les équipements mis à votre disposition sur le Domaine.

Nous nous engageons à vous fournir un hébergement propre et conforme à la description faite, en concordance avec le nombre de locataires annoncés sur le bon de réservation.

Si malgré tous nos soins, un appareil s'avérait défectueux, nous nous engageons à le remplacer ou le réparer dans les meilleurs délais.

8- ETATS DES LIEUX

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements se font contradictoirement au début et à la fin du séjour par le bailleur et le locataire.

9- REGLEMENT INTERIEUR

Les locataires sont priés, lors de leur séjour au Domaine, de respecter le Règlement Intérieur et le Règlement Piscine (voir livret d'accueil).

10- PISCINE – NE JAMAIS LAISSER LES ENFANTS SEULS AU BORD DE LA PISCINE

La piscine du domaine est privée, gratuite, sans surveillance et réservée exclusivement aux locataires internes. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les locataires sont tenus de respecter le Règlement Piscine affiché à l'entrée et notamment les interdictions mentionnées. Toute personne extérieure est interdite pour des raisons de sécurité et d'assurance.

11- ANIMAUX

Les animaux familiers sont admis (sauf chiens dangereux de première et deuxième catégories), après accord de la direction sous certaines conditions : présentation du carnet de vaccination à l'arrivée, leurs propriétaires doivent les tenir en laisse, ne jamais les laisser seuls dans la location, empêcher leur divagation sur les espaces communs du Domaine, respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. Un seul animal par logement.

La présence de certains animaux, malgré le refus de la direction, entrainera la rupture immédiate du contrat.

La présence cachée d'un animal sera facturée le double selon la durée du séjour soit entre 8 et 50€.

12- ASSURANCE

La Direction ne peut en aucun cas être tenue responsable des accidents qui peuvent survenir lors des activités sportives ou autres, que ce soit, sur le Domaine ou en dehors. Les locataires engagent leur responsabilité et leur assurance personnelle.



Le locataire est tenu d'assurer le local qu'il a loué. Merci de nous fournir au plus tard à votre arrivée une copie de votre contrat d'assurance avec « extension de villégiature ».

13 CLICHES PHOTOGRAPHIQUES

Dans le cadre de la réalisation de la communication de l'Etablissement et des activités ou animations, des clichés photographiques peuvent être réalisés et utilisés sur les plaquettes de communication de l'Etablissement. L'acceptation des conditions de location entraîne l'acceptation des droits d'utilisation de ces clichés sans pouvoir prétendre au droit à l'image que ce soit pour les adultes majeurs, les enfants ou les adolescents. En cas de refus de cette clause, une attestation écrite doit être déposée auprès du responsable d'établissement avant la fin de votre séjour. Le cas échéant, cette clause sera considérée comme acceptée et ne pourra être remise en cause ultérieurement pour quelque motif que ce soit.

14 LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Constructeur ou celui du Vendeur). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle - www.mediateur-consommation-smp.fr - 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux.

Fait en un exemplaire à _____, le _____.

Le Propriétaire

Olivier Trauchessec

Le locataire

Lu et approuvé



Un petit Pense bête..... Pour ne rien oublier avant de partir.....

Administratif : Chèques de caution – Cartes d’identité, permis de conduire – Cartes de crédits – Téléphone portable et chargeur – Carnet d’adresses – Chéquier – Votre gilet fluorescent et le triangle de pré-signalisation.

Toilette : Savon – Papier toilette – Médicaments – Shampoing – Peigne et brosse – Brosse à dents et dentifrice – Produits solaires – Trousse de premier secours – Linge de toilette – Sèche cheveux – Lunettes de soleil – Maquillage – Rasoir, lames et mousse à raser.

Vêtements : Chaussures de plage et de sport – Pull-over – Chemise et Tee-shirt – Jeans – Pantalon – Robe – Jupe – Shorts – Pyjamas – Sous vêtements – Chaussettes – Chapeau, casquette – Maillot de bain – Brassards de natation – Lunettes de piscine – Draps, taies d’oreiller, linge de maison.

Cuisine : Allumettes – Sel et poivre – Produit vaisselle – Produits d’entretien – Eponge – Torchons – Lessive – Sacs poubelles – Serviettes de table – Filtres à café – Essuie tout.

Loisirs : Livres et revues – Cartes à jouer – Jeux – Cahier et stylo – Lampe électrique – Appareil photos – Batteries et chargeurs – Trousse de couture – Serviettes de plage – Seaux, pelles et jeux de plage – Vélos – Raquettes – Ballons.

Chiens : Carnet de vaccination – Laisse, collier et sacs de propreté